

Questions and Answers / Questions et Réponses

No./N°

2

Project Description / Description de projet Controlled Atmosphere Induction Melting Furnace System / Four de fusion par induction à atmosphère contrôlée		
Solicitation No./ N° de sollicitation 23-58215	Project No./N° de projet	W.O. No./N° d'ordre de travail
Departmental Representative / Représentant Ministériel Mike Cox	Date March 19, 2024 / 19 mars 2024	
Notice: This Q&A shall form part of the tender documents and all conditions shall apply and be read in conjunction with the RFP.		Avis: Cet Q&R fait partie intégrale des dossiers d'appel d'offres; toutes les conditions énoncées doivent être lues et appliquées en conjonction avec la DDP.

Q1. We are working on solicitation No. 23-58215 Controlled Atmosphere Induction Melting Furnace System, and we need more time to prepare an accurate and comprehensive proposal, so we'd appreciate it if you could **extend the closing date by 10 days.**

A1. The closing date for RFP 23-58215 is hereby extended until April 4, 2024

Q2. Considering the complexity of the requested system and number of technical and contractual requirements more is required to finalize the design and prepare the proposal, will Canada accept two weeks extension to the deadline?

A2. The closing date for RFP 23-58215 is hereby extended until April 4, 2024

Q3. Reference to Annex A, Item 5.1.8. There is no benefit for horizontal opening of the furnace and this only limits the competition towards only a few manufacturers. Our proposed VIM furnace has vertical orientated design and has been used in industry for many years. Will Canada accept vertical orientated design to allow more qualified suppliers propose a solution?

A3. The benefit of a horizontal opening is to allow for the structure of the chamber to be fixed, especially the top of the chamber where we need the large flange (Annex A1, flange A in the left bottom picture) to have a fixed position in space. The instruments will be above the chamber, including the part that holds the lance. Keeping the need for vertical displacement (above the chamber) to a minimum as well as a

smaller clearance between chamber and instruments above it is required. A vertical opening lid, even a sliding one, will not allow for removal of crucible without lifting whatever is above the chamber.

Given the above rationale, the NRC requires a horizontally designed opening as this will allow “access to the melting chamber and for crucible removal and charging” and the flange “allowing insertion of a 2-in-diameter lance into the melt at up to 10 degrees angles”.

Q1 Nous travaillons sur l'appel d'offres n° 23-58215, Système de four de fusion par induction à atmosphère contrôlée, et nous avons besoin de plus de temps pour préparer une proposition précise et complète, nous apprécierions donc que vous puissiez prolonger la date de clôture de 10 jours.

R1. La date de clôture de la DP 23-58215 est par la présente prolongée jusqu'au 4 avril 2024.

Q2 Compte tenu de la complexité du système demandé et du nombre d'exigences techniques et contractuelles, il faudra davantage pour finaliser la conception et préparer la proposition, le Canada acceptera-t-il une prolongation de deux semaines de la date limite ?

R2. La date de clôture de la DP 23-58215 est par la présente prolongée jusqu'au 4 avril 2024.

Q3 Référence à l'annexe A, article 5.1.8. Il n'y a aucun avantage à ouvrir le four horizontalement et cela ne fait que limiter la concurrence à quelques fabricants seulement. Le four VIM que nous proposons a une conception orientée verticale et est utilisé dans l'industrie depuis de nombreuses années. Le Canada acceptera-t-il une conception orientée verticalement pour permettre à des fournisseurs plus qualifiés de proposer une solution ?

R3 L'avantage d'une ouverture horizontale est de permettre de fixer la structure de la chambre, notamment le haut de la chambre où nous avons besoin de la grande bride (Annexe A1, bride A sur la photo en bas à gauche) pour avoir une position fixe dans l'espace. Les instruments seront au-dessus de la chambre, y compris la partie qui retient la lance. Il est nécessaire de maintenir au minimum le besoin de déplacement vertical (au-dessus de la chambre) ainsi qu'un espacement plus petit entre la chambre et les instruments au-dessus. Un couvercle à ouverture verticale, même coulissant, ne permettra pas de retirer le creuset sans soulever ce qui se trouve au-dessus de la chambre.

Compte tenu de la justification ci-dessus, le CNRC exige une ouverture conçue horizontalement car elle permettra « l'accès à la chambre de fusion ainsi que le retrait et le chargement du creuset » et la bride « permettant l'insertion d'une lance de 2 pouces de diamètre dans la matière fondue jusqu'à 10 °C. degrés d'angle »